

DÉCISION DU MAIRE N° 2024-036

**AUTORISANT L'AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE N° 2 DU MARCHÉ D'ÉTUDE
DE SOLS-ACCUEIL DU CTM N° 2023014**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU les articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire l'autorité de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que dans le cadre du projet de construction du Centre Technique Municipal et de l'accueil de Mairie, il est nécessaire d'affermir la tranche optionnelle n° 2.

DÉCIDE

L'affermissement de la tranche optionnelle n° 2 du marché n° 2023014 relatifs aux marchés d'études de sols avec la société **ICSEO-BUREAU D'Études**, 5, Rue du Faubourg Saint-Antoine - PARIS (75011).

Cette tranche optionnelle s'élève à hauteur 1 500,00 € HT et **1 800,00 € TTC**.

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 21318 Bat fonction 312 - 312-1 Trav Ecap.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière Principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 12 juillet 2024.

Pour le Maire empêché,
La Maire-adjointe
Catherine BEUDIN

